

### **Société cotée au Compartiment C de la Bourse de Paris**

Le Conseil d'Administration d'EUROSIC s'est tenu le mardi 26 septembre 2006 sous la présidence de Monsieur Jean MERELLE.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des comptes arrêtés au 30 juin 2006. Le présent exercice ne porte que sur 6 mois d'activité, au cours desquels le transfert des opérations de Crédit Bail à CICOBAIL a été réalisé en date du 1er mars 2006. Du fait de ce transfert d'activité, le retrait d'agrément de société financière a été accepté par le CECEI et Eurosic a retrouvé le statut de société commerciale.

Au 30 juin 2006, le bénéfice avant impôts s'élève à 2 224 538,43€ contre 3 467 088,90€ au 30 juin 2005, à période comparable.

Ce résultat s'explique par le transfert de l'activité de Crédit Bail, la participation de CICOBAIL obtenue en contrepartie de l'apport n'ayant pas produit de dividendes sur la période.

Après impôt sur les sociétés de 363 902€, le résultat atteint 1 840 136,43€.

Conformément aux engagements de maintien du rendement par action, le Conseil d'Administration d'EUROSIC propose la distribution d'un dividende en numéraire de 0,92€.

EUROSIC se consacre désormais à son activité de pure foncière et dans ce cadre, le Conseil a décidé de faire opter la Société pour le régime des Sociétés d'Investissement Immobilière Cotée (SIIC).

EUROSIC a également entamé la constitution d'une nouvelle équipe de direction pour mener à bien le déploiement de la nouvelle stratégie de la société. Un prochain conseil procédera aux nominations nécessaires.

Enfin, le Conseil a fixé au 13 novembre 2006 à 14 heures 30, la convocation d'une assemblée générale mixte pour ratifier les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2006 et entériner quelques modifications statutaires ainsi que l'élargissement du nombre des membres du conseil de 5 à 8.